



## Collectif Jean-Moulin

Orléans, le 10 décembre 2015

Déclaration au CTA d'Orléans-Tours  
Concernant la  
Fermeture du Collège Jean-Moulin de Chartres

Madame le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Lors de la séance du CDEN d'Eure-et-Loir du 03 novembre 2015, le préfet d'Eure-et-Loir a annoncé le "déplacement anticipé" du collège Jean-Moulin de Chartres. En fait, il s'agit d'une fermeture pure et simple de ce collège public du centre-ville de la préfecture eurélienne. Le Conseil Départemental accompagne cette fermeture par une vague promesse de rouvrir un collège au mieux en septembre 2019 dans l'agglomération chartraine.

Initialement prévue pour la rentrée 2016, cette fermeture serait finalement effective, selon la dernière annonce du Conseil Départemental, à la rentrée 2017. D'ici là, à la rentrée 2016, aucun élève n'entrerait en 6<sup>ème</sup>. Seuls resteraient dans les locaux de ce collège les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Les élèves devant entrer en 6<sup>ème</sup> et relevant jusque-là du secteur de ce collège seraient répartis dans d'autres établissements. Une nouvelle sectorisation est également annoncée par des représentants du Conseil Départemental dans différents conseils d'administration de collèges de l'agglomération chartraine.

Une deuxième sectorisation devrait être proposée alors pour la rentrée 2017 concernant les élèves restants, source d'inquiétude pour les parents et les personnels.

Dès la séance du CDEN du 3 novembre dernier, votre représentant, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir, nous a assuré que vous et vos services seraient particulièrement vigilants sur le respect du principe de mixité sociale dans la nouvelle sectorisation présentée par le Conseil Départemental. Il a même évoqué à cette occasion la signature d'une convention sur ce sujet entre le Conseil Départemental et vous. Confirmez-vous la signature de cette convention ? Si oui, quels en sont les termes car nous n'en avons eu aucune trace ?

Nous sommes particulièrement inquiets des contours de la nouvelle sectorisation dessinée par le Conseil Départemental qui, comme nous le craignons, se rapproche bien plus des intérêts d'élus locaux soucieux de satisfaire leur clientèle électorale que de l'intérêt du service public d'Education. Pour ce dernier, la mixité sociale doit être un objectif afin d'améliorer les résultats des élèves, ce que toutes les études récentes et notamment le rapport international du CNESECO (conseil national d'évaluation du système scolaire) de mai 2015 confirme. Or, celle-ci ne se décrète pas. Elle se construit dans le temps, notamment en établissant des liens de confiance entre les diverses familles et l'établissement.

Cette relation de confiance et donc cette mixité sociale, les personnels, les élèves et leurs familles l'ont construite au collège Jean-Moulin. C'est pourquoi notre collectif,

constitué autour d'associations de parents d'élèves et d'organisations syndicales des personnels enseignants, d'éducation et administratifs, dénonce ce projet de fermeture. Il en demande le report tant que de nouveaux locaux en mesure d'accueillir l'ensemble des personnels et des élèves n'auront pas été réalisés. Nous réclavons donc le transfert effectif du collège vers un nouveau site de l'agglomération chartraine.

Ne doutant pas que vous partagiez notre attachement au service public d'Education, nous vous remercions de bien vouloir répondre à nos questions.

Nous espérons que la promotion actuelle du principe de mixité sociale par le ministère de l'Education Nationale ne reste pas à l'état de slogan. Nous vous prions d'intervenir afin d'éviter la fermeture de ce collège public.

Merci de votre attention.